

## PROCÈS-VERBAL

### Conseil d'établissement de l'école de la Source

Lundi 13 mai à 19h00

---

Présents :

Jessika Robinson  
Marie-Pier Rousseau  
Geneviève Mayer  
Mélanie Langlois  
Mathieu Roberge

Caroline Bonenfant  
Sylvie Ayotte  
Christina Myles  
Susie Néron  
Patrick Martel

Absente :  
Catherine Delisle et Hélène Robitaille

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Mme Jessika Robinson, présidente, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19 h.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Jessika Robinson, présidente, présente l'ordre du jour à tous les membres présents.

CÉ-23/24-34

CONSIDÉRANT que le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour ;  
CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres  
En CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Robinson, il est résolu à l'unanimité  
D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du Conseil d'établissement dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

CÉ-23/24-35

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Robinson, il est résolu à l'unanimité,  
D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.	<p><b>SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>Aucun</p>
5.	<p><b>MOT DU PUBLIC</b></p> <p>Aucun</p>
6.	<p><b>DOSSIERS POUR CONSULTATION ou INFORMATION</b></p> <p>6.1 Normes et modalités d'évaluation Révision des points ciblés.</p> <p>6.2 Règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire Présentation du document qui avait été présenté l'année dernière. Aucune modification pour cette année.</p>
7.	<p><b>DOSSIERS POUR ADOPTION</b></p> <p>Aucun</p>
<p>8.</p> <p>CÉ-23/24-36</p>	<p><b>DOSSIERS POUR APPROBATION</b></p> <p>8.1 Dates des rencontres des parents et des remises de bulletin en 24-25</p> <p>M. Patrick Martel présente les dates choisies pour les trois étapes et les rencontres des parents avec les enseignants.</p> <p>CONSIDÉRANT que les dernières informations transmises par le ministère annoncent un retour aux 3 étapes pour la prochaine année scolaire,</p> <p>CONSIDÉRANT le régime pédagogique qui stipule que les bulletins et communications doivent être déposés aux parents au plus tard le 15 octobre pour la 1re communication, 18 novembre pour le 1er bulletin, 15 mars pour les 2e bulletin, et 10 juillet pour le 3e bulletin ;</p> <p>CONSIDÉRANT la participation des enseignants pour le choix de ces dates;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Caroline Bonenfant</p> <p>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;</p> <p>D'APPROUVER les dates des remises des communications et des bulletins et des rencontres des parents pour l'année 2024-2025.</p> <p style="text-align: right;"><b>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>

CÉ-23/24-37

**8.2 Entrée progressive au préscolaire 5 ans en 24-25**

M. Patrick Martel présente les modalités de l'entrée progressive à la maternelle du 29 août au 6 septembre 2024. Deux possibilités :

- 1- Rentrée progressive comme nous la connaissons habituellement.
- 2- Rentrée progressive : les éducatrices seront en classe avec le groupe.

Une décision sera prise dans la semaine du 5 août.

CONSIDÉRANT l'article 84 de la loi sur l'Instruction publique;

CONSIDÉRANT la proposition de l'équipe du préscolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que l'école offre un service de garde sans frais pendant les heures de classe pour le demi-groupe

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mathieu Roberge, membre du conseil d'établissement, d'approuver les modalités de l'entrée progressive des 3 groupes de maternelle pour la prochaine année scolaire, tel que discuté.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Règlementation et mesures de sécurité à l'école en 24-25 (code de vie)**

M. Patrick Martel nous présente des modifications au code de vie de l'école pour la prochaine année scolaire.

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la Loi sur l'Instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école ;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe-école à l'élaboration de ces règles ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Susie Néron, membre du Conseil d'établissement, d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité pour l'année scolaire 2024-2025.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

CÉ-23/24-38

**9. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

Aucune

**10. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Aucune

## **11. INFORMATION DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE**

### **11.1 Portes ouvertes préscolaire**

Nous avons accueilli les futurs élèves de la maternelle le vendredi 10 mai. Des activités ont eu lieu dans les classes et les élèves ont eu l'occasion de se familiariser avec l'environnement d'un autobus scolaire.

### **11.2 Info mini-marathon – 16 mai**

Comme par les années passées, le mini-marathon aura lieu au parc municipal. Merci aux parents bénévoles se sont offerts pour cette activité.

## **12. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE**

### **12.1 Semaine des services de garde : activités spéciales**

### **12.2 Petits déjeuners depuis le 29 avril**

### **12.3 Inscription fermée le 17 mai (75% de capacité).**

## **13. INFORMATION DE LA DIRECTION**

### **13.1 Organisation scolaire prévue à ce jour pour 2024-2025**

Aucun changement depuis la dernière rencontre.

17 classes, dont une ouverture en 3<sup>e</sup> année

- 3 classes de maternelles
- 3 classes de 1<sup>re</sup> année
- 3 classes de 2<sup>e</sup> année
- 3 classes de 3<sup>e</sup> année
- 2 classes de 4<sup>e</sup> année
- 2 classes de 5<sup>e</sup> année
- 1 classe multi-niveaux 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> année

### **13.2 Services complémentaires prévus à ce jour pour 2024-2025**

Aucune information à ce jour.

### **13.3 Classement des élèves dans les groupes pour 2024-2025**

Nous procéderons à la formation des groupes au début du mois de juin. Nous utiliserons la façon de procéder présentée dans notre document des règles de passage et classement.

### **13.4 Projet d'agrandissement**

- Déménagement : explication de la journée pédagogique exceptionnelle du 21 juin.
- Relocalisation : les classes de maternelle seront relocalisées dans le modulaire sur la cour d'école.

13.5 Avancement du projet éducatif  
Vendredi le 17 mai, la rencontre portera sur « *les moyens* » et le 5 juin, la rencontre portera sur le « *plan d'action* ».

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

**15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

Lundi 10 juin 2023 à 18h00  
Le lieu est à confirmer.

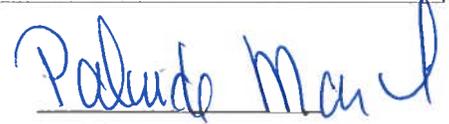
**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Jessika Robinson, de lever l'assemblée à 20h02.

CÉ-23/24-39

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

  
\_\_\_\_\_  
Jessika Robinson,  
Président du conseil d'établissement 23-24

  
\_\_\_\_\_  
Patrick Martel,  
Directeur

